



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 119350

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les propositions exprimées dans le rapport d'information pour une meilleure prise en charge des urgences médicales. Le rapporteur souligne que la cohérence entre les dispositifs de permanence des soins et l'organisation opérationnelle des sapeurs-pompiers, fixée dans le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), mérite d'être mieux assurée. C'est pourquoi il souhaite que le préfet, lorsqu'il arrête le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) qui fixe les objectifs opérationnels des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), veille particulièrement à la compatibilité de ses orientations avec celle du schéma départemental de permanence des soins et du schéma régional d'organisation sanitaire (SROS). Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119350

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2042